

## Rappel des accidents/incidents survenus en 2015 sur nos installations, par typologie

### Levage manutention mécanique

**9 septembre** : Lors d'une opération de chargement, un IPN bascule de son point de stockage temporaire et le salarié tente de stopper la chute de l'IPN avec son pied (**fracture du cou-de-pied, 8 jours d'arrêt**)

#### L'évènement :

Une entreprise vient procéder à l'enlèvement de 6 IPN d'un poids unitaire d'une tonne environ. Le chargement sur le camion est effectué à l'aide d'un chariot élévateur, le prestataire guide dans la manœuvre. Les IPN sont soulevés d'un seul coup, solidarisés par un jeu d'élingues.

Constatant que les élingues utilisées sont trop longues pour effectuer la manœuvre jusqu'au bout, les IPN sont reposés au sol. Quelques instants après, les élingues se sont totalement détendus et un des IPN glisse latéralement. Le prestataire tente d'empêcher son basculement en le retenant avec son pied.



#### Les conséquences :

Le choc provoque une plaie hémorragique et une fracture du cou-de-pied droit. La victime a subi une intervention chirurgicale.

#### Rappel/recommandations :

Il est **interdit de franchir le balisage** de la zone de manœuvre, de circuler à proximité ou de toucher une charge en mouvement.

**13 octobre** : Lors d'une opération de manutention avec un transpalette, l'objet se met en travers et le salarié pousse pour décoincer la pièce. (**Claquage du mollet, 5 jours d'arrêt**)

#### L'évènement :

Une équipe de 5 personnes réalise une opération consistant à sortir des batardeaux de la passe de la vanne pour les ranger sur leur plateforme de stockage. Pour cela, l'équipe utilise un portique muni de 2 palans électriques pour lever les différents éléments de batardeaux de la passe et les transporter vers la plateforme de stockage. Une fois sur la plateforme, les éléments de batardeaux sont translatisés à l'aide d'un tire-fort et de transpalettes. Lors de l'opération de translation d'un élément de batardeaux, celui-ci se met en travers pour une raison inconnue. L'un des prestataires qui conduit un des deux transpalettes décide de pousser pour décoincer la pièce.

#### Les conséquences :

Sur le moment, le prestataire ressent une douleur au mollet. Après consultation d'un médecin, l'intervenant présente un claquage au mollet.



#### Rappel/recommandations :

Lorsque l'intervention ne se déroule pas comme prévue, **analyser la nouvelle situation et les risques** qui y sont associés, reprendre l'intervention lorsque toutes les interrogations sont levées et les conditions de reprise partagées.

**3 Novembre** : Lors d'une opération de levage, un vérin chute et écrase la main du salarié (entaille de l'index avec coupure des tendons, 43 jours d'arrêt)

#### L'évènement :

La victime voulait ôter un vérin hydraulique présent sous le batardeau avant l'opération de grutage de celui-ci (batardeau posé sur des fers). Lors de la décompression du vérin, celui-ci posé sur un trépied est tombé sur la main de la victime.

#### Les conséquences :

En tombant, le vérin a écrasé la main droite du salarié et a provoqué une entaille au niveau de l'index droit avec coupure des tendons.

#### Rappel/recommandations :

**Analyser toutes les phases intermédiaires d'un chantier.**

**24 Novembre** : Lors d'une opération de levage forcée, un batardeau écrase le pied du salarié (hématomes au pied et fracture d'un orteil, 20 jours d'arrêt)

#### L'évènement :

Le grutier, sur consigne du chargé de manœuvre, demande de lever légèrement le batardeau afin de pouvoir générer une fuite et équilibrer les pressions amont/aval du batardeau. Deux employés se trouvent sur les piles amont Rive Gauche et Rive Droite de la vanne afin de contrôler que le batardeau ne se mette pas en crabe lors de sa levée. La vanne ne se décolle pas. Sur ordre du chargé de manœuvre, le grutier applique un effort plus conséquent pour tenter de faire décoller le batardeau. Le décollement du batardeau se produit alors soudainement le projetant de manière non maîtrisée vers le haut. Le batardeau sort alors de sa rainure, rebondit sur le génie civil une première fois et ensuite une seconde fois sur le pied du salarié présent sur la pile Rive Droite.

#### Les conséquences :

Le choc sur la chaussure de sécurité du salarié lui génère une douleur vive. La chaussure est déchirée au-dessus de la coque, elle-même déformée sous la force de l'impact.

#### Rappel/recommandations :

Avant toute opération de levage, **l'examen de l'adéquation de levage** doit être réalisé afin de s'assurer de l'utilisation en sécurité de tout engin de levage. S'assurer que l'analyse de risque intègre les spécificités de chaque phase.

**Faire un point sécurité avant ce type d'opération** afin de clarifier avec tous les intervenants les conditions de grutage et le risque prépondérant.

## Risque Routier

**31 Août** : Au cours d'une manœuvre, le véhicule de l'intervenant a chuté dans le fossé (fracture du poignet, 4 jours d'arrêt)

#### L'évènement :

Après avoir réalisé une marche arrière le long du fossé, l'intervenant a voulu réaliser un demi-tour pour se remettre dans l'autre sens de circulation. L'arrière du véhicule s'est retrouvé dans le vide entraînant ensuite la bascule du véhicule. Celui-ci s'est stabilisé sur son flanc gauche.

#### Les conséquences :

Fracture du poignet, 4 jours d'arrêt.

#### Rappel/recommandations :

Lors de toute manœuvre de stationnement, **anticiper la manœuvre de sortie.**

**Identifier les zones** permettant de réaliser des manœuvres en toute sécurité.



## Manutention manuelle

**15 Juillet** : Lors d'une opération de manutention manuelle, le salarié ressent une douleur au niveau du bas du dos (**46 jours d'arrêt**)

### L'évènement :

Le salarié déplaçait des aciers STABOX à la griffe. Il a ressenti une douleur au niveau du bas du dos qui l'a fait se recroqueviller sur lui-même.



### Les conséquences :

Douleur dans le bas du dos, lombalgie

### Rappel/recommandations :

**Adapter vos gestes** à la situation

## Machines-outils et outillages

**10 Février** : Lors de l'utilisation d'une scie égoïne, la scie ripe et entaille le doigt du salarié (**pas de lésion interne, 3 jours d'arrêt**)

### L'évènement :

L'intervenant d'une entreprise extérieure coupait un tasseau au moyen d'une scie égoïne. L'intervenant portait des gants en cuirs qui ne sont pas des Équipements de Protection Individuels adaptés. La scie ripe et entaille l'index de la main gauche du salarié.

### Les conséquences :

Pas de lésion interne. Le blessé est arrêté pour une durée de 3 jours, avec bandages et port d'attèle.



### Rappel/recommandations :

**Les EPI doivent être adaptés** à la situation de travail. Attention sur l'utilisation des gants de travail et la confusion entre gants pour la protection contre les risques chimiques, thermiques ou mécaniques (marquage spécifiques à connaître).

## Travaux subaquatiques :

**16 Septembre** : Fatigue puis crise d'angoisse d'un salarié dans la nuit qui succède à une intervention de plongée dans le cadre de remplacement de tuyauterie (**15 jours d'arrêt**)

### L'évènement :

Les travaux de remplacement de la tuyauterie d'exhaure et de la tuyauterie de perte de charge des grilles de prise d'eau de Villerest ont été confiés à un spécialiste dans les travaux subaquatiques.

Alors que les travaux subaquatiques étaient finis, en fin de journée (vers 18h) et 10 min après sa sortie de l'eau, un plongeur s'est senti très fatigué. A 00h, il ne s'est pas senti bien (crise d'angoisse).



### Les conséquences :

Le plongeur a été mis en caisson hyperbare par précaution.

### Rappel/recommandations :

Pour ce type d'activité, le **respect des temps de plongée et de paliers de décompression** sont incontournables.

## Plain-pied :

**8 décembre** : Lors d'une descente d'une échelle, un salarié se tord la cheville (**entorse cheville gauche, 45 jours d'arrêt**)

### L'évènement :

La victime descendait du pont roulant usine pour accéder à son chemin de roulement via une échelle. Elle a posé son pied gauche sur le béton de ce chemin sans s'apercevoir qu'il était positionné au niveau d'une inégalité de sa surface. Lorsque le poids complet de son corps a été transféré sur cette jambe d'appui, sa cheville a cédé et plié.

### Rappel/recommandations :

Prendre un temps pour **observer le sol** et les lieux dans la zone de déplacement et **adapter notre comportement**, avec une vigilance particulière lors des montées/descentes d'échelle, en présence de dénivelés pouvant placer le pied en porte-à-faux.

### Les conséquences :

Entorse de la cheville

